

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 5 avril 2012

Date de convocation : 30 mars 2012

Nombre de Conseillers : 17

L'an deux mille douze, le 5 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Bernadette DOURROM, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE.

ABSENTS :

EXCUSES: Laurent AUBUCHOU, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bruno FRECHOU

PROCURATIONS : Laurent AUBUCHOU à Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Pierre DABAN à Marc CANTON, Bruno FRECHOU à Fabien BERARD

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Lecture du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012: adopté à l'unanimité.

1) Vote des taxes: adopté à l'unanimité

Compte tenu du budget 2012, les taux fixés en 2011 sont maintenus, soit : 6,96 % pour la Taxe Habitation ; 6,08 % pour le Foncier Bâti et 24,07 % pour le Foncier Non Bâti. Avec l'augmentation des bases 2012 et l'accroissement du nombre d'habitations, le produit généré représente 273.250 €.

2) Vote du budget:

Le détail des éléments composant le budget est présenté à l'assemblée. La section fonctionnement s'équilibre à 1 256 089,93 €. Adopté par 11 voix pour et 6 abstentions. Pour la section investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 406 256,92 €. Cette année, l'effort va porter essentiellement sur la voirie, le chemin de Baburet, le parcours de santé, des tableaux numériques pour les écoles. La section investissement est adoptée par 11 voix contre 6.

3) Entretien des espaces verts des HLM: adopté à l'unanimité

Depuis la création des HLM au clos St Martin, l'entretien des espaces verts est assuré par le service technique de la commune. Pour 2012, le tarif est fixé à 270 €.

4) Subventions aux associations: adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une dotation globale de 17 457 € qui sera versée aux associations en 2012. L'aide aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves est revalorisée de 6,5 % à 33 € par élève, soit un total de 6 567 €.

5) Demande de subventions chemin de Baburet: adopté à l'unanimité

Suite à un glissement de terrain dû aux inondations, le chemin de Baburet a été fermé à la circulation et deux maisons d'habitation se sont trouvées isolées. D'importants travaux étant nécessaires, les subventions sont demandées auprès de l'Etat et du Conseil Général.

6) Demande de subventions PAVE: adopté à l'unanimité

Dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, un programme est ouvert afin de réaliser des travaux d'aménagement et sécurisation sur la RD 36 et la rue de la Hèche. Toutes les subventions possibles seront demandées et le Maire est autorisé à lancer les opérations.

7) Demande de subventions parcours de santé: adopté à l'unanimité

Le projet d'aménagement d'un parcours de santé au quartier Labat s'inscrit dans le cadre des propositions faites en 2008 et fait suite à l'aire de loisirs déjà réalisée. L'école du Bourg et Asson Sports étant intéressés par le projet et les enseignants et des dirigeants de l'association seront associés à la réflexion. Le projet est lancé et les subventions adéquates seront demandées.

8) Demande de subventions tableaux numériques: adopté à l'unanimité

A la demande des enseignants de l'école du Bourg, les écoles vont être équipées de tableaux numériques : trois pour l'école du Bourg, un pour l'école du Pont Latapie. Cette opération étant subventionnable, il sera fait appel à l'Etat et au Conseil Général.

9) Prorogation d'un poste d'adjoint des services techniques: *adopté à l'unanimité*

Il est décidé de proroger d'un an, à compter du 1^{er} avril 2012, le poste à temps non complet (9/35^{ème}) dédié à l'entretien de la déchetterie provisoire.

10) Remboursement assurance: *adopté à l'unanimité*

M. le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 2 756,10 € établi par GROUPAMA en règlement de dommages survenus dans des logements de l'ancienne mairie.

11) Partenariat avec France Télécom-Orange: *adopté à l'unanimité*

L'opérateur de téléphonie se lance, en partenariat avec « Emmaüs », dans une opération de récupération et recyclage des téléphones mobiles usagés. La commune d'Asson décide d'adhérer à cette opération, par convention avec France Télécom.

Questions diverses :

Marie-Gabrielle Monset informe que les livrets citoyens et les cartes électorales seront remis aux futurs électeurs samedi 7 avril 2012 en mairie.

Guy Labarrère demande à faire le point sur le projet de parking à l'Ermitage : projet abandonné.

Pierre Saubatte s'interroge sur la fixation d'une taxe par l'ONF de 2 € par hectare de bois, sachant que d'autres communes ont délibéré contre cette mesure. La commune d'Asson ne serait pas concernée, n'ayant pas de contrat pour la gestion des forêts avec l'ONF.

La séance est levée à 22 h 10

Patrick Moura

Laurent Aubuchou
Procuration à Jean-Jacques Claverie

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère
Procuration à Guy Labarrère

Pierre Daban
Procuration à Marc Canton

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou
procuration à Fabien Bérard

Jean Gassie

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte